



# MOUVEMENT CITOYEN

Analyse CVU DU 23 JUILLET 2010

## LUTTE CONTRE LA TORTURE AU TOGO : UN NOUVEAU RÔLE DES NATIONS UNIES ?

Les mouvements citoyens du Togo ont appris avec étonnement que le Togo de Faure GNASSINGBE, qui depuis 2005 n'a pas satisfait aux standards internationaux en matière électorale et de respect des droits humains, demande aux Nations Unies de lui apporter une caution vertueuse et de l'aider à se faire une image de « parfait démocrate ». Il s'agit pour le Togo d'adhérer à la Convention de l'Onu sur la lutte contre la torture (*Optional Protocol to the Convention Against Torture, OPCAT*). Le Parlement togolais qui est loin d'être représentatif de la vérité des urnes, et dominé par les membres des partis au pouvoir, a ratifié sans surprise le 10 juillet 2010 cette demande d'adhésion sans que le Pouvoir de Lomé ait relâché les prisonniers politiques qui croupissent dans les prisons togolaises sans humanité.

Par ailleurs, le Togo est rompu aux artifices du procédé qui consiste à faire ratifier par le parlement une Convention internationale, pour ensuite oublier pendant des décennies de transposer le contenu de la convention dans le droit national togolais. Pour preuve, selon le rapport alternatif produit par la FIACAT à l'occasion de la 36<sup>e</sup> session du Comité contre la Torture tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 19 mai 2006, le Togo a présenté son rapport initial avec 16 ans de retard ! Ledit rapport en déduit que ce retard résulte d'une volonté politique d'échapper à toute investigation sérieuse des violations des droits de l'homme. La ratification du protocole additionnel des Nations Unies sur la Prévention de la torture dans les milieux privatifs de liberté ne peut être accueillie avec satisfaction que si les mécanismes de contrôle sont effectifs et si une volonté politique manifeste est affichée afin de bannir la torture aux fins d'obtenir des aveux dans nos lieux de détention.

### 1. Adhésion sans protocole du Togo : des procédures trompe-l'œil

Au lieu d'autoriser les membres des partis d'opposition, les avocats et autres défenseurs des droits humains ou luttant contre la torture à faire leur travail de contre-pouvoirs au Togo, le régime choisit de « neutraliser » les structures locales en s'adressant directement à l'ONU (sous-comité de l'Onu contre la torture (SPT)) pour lui autoriser l'accès aux prisons et à tous les lieux de détention au Togo.

Bien que ce comité soit composé de 10 personnalités indépendantes, il y a lieu de s'interroger sur ce nouveau rôle des Nations Unies consistant à faire du « superficiel » -



# MOUVEMENT CITOYEN

puisque tous les rapports de l'ONU contre les dérives démocratiques, les abus contre les personnes et les biens, les tortures, les viols, les kidnappings et les assassinats au Togo sont restés impunis - l'ONU se contente de constater en silence, la communauté internationale, aussi. Il faut donc en tirer les conséquences précises. Les organisations internationales et parfois la communauté internationale, du fait des intérêts géopolitiques et économiques évidents, ne servent-elles aujourd'hui qu'à limiter les capacités endogènes des citoyens africains, en l'occurrence togolais, à organiser et institutionnaliser un véritable contre-pouvoir ? Quel est le rôle d'une organisation internationale quand elle finit en définitive par fuir ses responsabilités en cédant à l'abus du pouvoir d'un Etat patrimonial ? S'agit-il encore d'endormir des citoyens vigilants en feignant de trouver la solution des problèmes togolais à l'international ?

La vie et la dignité des prisonniers torturés, dont plus d'un sont morts, ne sont qu'à l'aune des rapports de ces « messieurs et dames » des Nations Unies ? Peut-on lire quoi que ce soit quand on est blessé, humilié, torturé, violé, intimidé pour demander pardon alors que l'on n'a rien fait ? Peut-on véritablement s'inscrire dans la filiation humaine quand on est déshumanisé et abandonné à soi-même ? Que dire quand on est mort et que l'impunité demeure le droit commun dans un pays comme le Togo ? Les Nations Unies semblent préférer la « diplomatie »... au délicat dossier des droits humains. Dès lors, il s'agit bien d'une diplomatie de façade pour une démocratie de façade. Cette nouvelle forme de la gouvernance palliative est loin d'échapper à la vigilance du Collectif pour la Vérité des Urnes.

## **2. Les Nations Unies offrent la visibilité de façade à une démocratie de façade**

Les responsables du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et ceux de l'Association pour la prévention de la Torture (APT) ainsi que les membres du Comité de suivi du protocole (OPCAT) feraient mieux de revoir les conditions d'inscription des pays qui sont des adeptes voire des experts de la démocratie palliative et de façade.

L'ONU ferait mieux de s'enquérir de sa propre crédibilité, en posant des actes concrets, au lieu de faire croire faussement à des avancées en matière de droits humains, lorsqu'elle remplit la liste des pays venant ratifier la Convention avec des démocraties de façade soutenues par une armée non-républicaine. A quoi jouent les Nations Unies ? A moins que les Nations Unies aient choisi de n'offrir l'option d'une « visibilité de façade » au plan international en matière de défense et de protection des droits humains et de lutte contre la torture!



# MOUVEMENT CITOYEN

Le Togo mérite de figurer parmi les pays où la torture n'existe pas. Fort malheureusement, les mouvements citoyens indépendants détiennent une liste qui ne cesse de s'allonger de prisonniers politiques sans jugement et de citoyens togolais victimes de la torture. Si l'ONU veut jouer la politique de l'autruche en mettant la tête dans le sable fin du Togo, libre à elle ! Mais le Collectif pour la Vérité des Urnes restera vigilant quant à l'objectif réel poursuivi par certaines Agences des Nations Unies. Ce qu'il y a de sûr, ce n'est pas cela qui fera sortir les torturés des prisons du Togo, encore moins faciliter leur indemnisation pour les sévices corporels, les atteintes graves à leur liberté, et les re-humaniser.

### 3. Les Nations Unies n'écouteront que les Pouvoirs en lieu et place des Peuples ?

Les Nations Unies feraient mieux de revoir leur mode opératoire qui privilégie uniquement les requêtes officielles en provenance des Gouvernements, y compris les Gouvernements africains qui ont des capacités dilatoires pour bernier facilement les diplomates de l'ONU et de la communauté internationale. Si les Nations Unies ne prennent pas en compte la position des mouvements citoyens et de la société civile togolaise qui représentent le vrai Peuple togolais, alors elles deviennent complices d'une mascarade internationale consistant à déclarer « propre » un pays où se pratiquent la torture, des enlèvements extrajudiciaires, des atteintes graves à la liberté d'expression et de mouvement. S'agirait-il de la nouvelle « neutralité coupable<sup>1</sup> » des organisations internationales ?

Face à la crise mondiale de la démocratie représentative, les Nations Unies gagneraient en privilégiant une approche systémique des problèmes articulée à la démocratie délibérative qui met les citoyens au cœur du débat politique !

Le 23 juillet 2010

**Dr Yves Ekoué AMAÏZO**  
**Coordinateur International Provisoire**



---

<sup>1</sup> Yves Ekoué Amaïzo - *La neutralité coupable. L'autocensure des Africains, un frein aux alternatives ?* « Collection interdépendance africaine », éditions MENAIBUC, Paris, 2008, 446 pages, 30 euros, voir [www.amazon.fr](http://www.amazon.fr), [www.fnac.fr](http://www.fnac.fr)